

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°28/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TÉTART.

Date de la convocation :

03/04/2025

Date d'affichage :

03/04/2025

Nbre de conseillers en exercice : 56

Ouverture de la séance :

Nbre de présents : 38

34 Titulaires,

4 Suppléants

Nbre de pouvoirs : 5

Nbre de votants : 43

Secrétaire de séance :

Jean MYOTTE

Étaient présents :

MM. RAIMONDO, FÉRÉDIE, NEDELLEC, MAILLIER, GEFFROY, SÉTIAUX, TANCRÈDE (à partir du point 16) LHOSTE, ANDRIN, GILARD, CADOT, RENAULD, BERTRAND (à partir du point 16), DUVAL Guy, TÉTART, LEHMULLER, LECOY, VERPLAETSE, BARROSO, MYOTTE, LEFÈVRE, PFLIEGER, PENVERN, RIVIÈRE Dominique, RIVIÈRE Julien, LE BAIL, ROBIN, Mmes LUCAS, LE ROUX, JEAN, MOULIN, LEBRUN, DEBRAS, ROBERT, CHIRADE, FLIS, COURTY, LE GUILLOUS.

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme HODIESNE déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme LE ROUX, Mme SIWICK déléguée titulaire a donné pouvoir à M. ANDRIN, Mme DEBLOIS-CARON déléguée titulaire a donné pouvoir à M. LEHMULLER, Mme LE CADRE TOUZEAU déléguée titulaire a donné pouvoir à M. VERPLAESTE, Mme LEMAIRE déléguée titulaire a donné pouvoir à M. RIVIÈRE Dominique.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - HÔTEL PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'article 257-1 du code général des impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2022-02-24-00002 en date du 24 février 2022, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la compétence de développement économique de la CCPH ;

Vu sa délibération du 23 février 2005 décidant de créer un budget annexe pour l'Hôtel Pépinières d'Entreprises assujetti à la TVA ;

Vu sa délibération n°49/2022 du 8 juin 2022 fixant les durées d'amortissement des immobilisations ;

Vu sa délibération n°107/2023 du 20 décembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu sa délibération n°108/2023 du 20 décembre 2023 fixant les durées d'amortissement en M57 ;

Vu sa délibération n°111/2023 du 20 décembre 2023 actant de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 ;

Vu sa délibération n°27/2025 du 10 avril 2025 décidant la reprise anticipée des résultats 2024 et des reports 2024 au BP 2025 du budget Hôtel Pépinière d'Entreprises ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 31 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Adopte le Budget Primitif 2025 du budget Hôtel Pépinière d'Entreprises par chapitre ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES :

Chapitre	BP 2025
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 384.00 €
70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses	23 500.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	46 500.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	161 006.00 €
TOTAL	255 390.00 €

DÉPENSES :

Chapitre	BP 2025
011 - Charges à caractère général	100 080.00 €
012 - Charges de personnel	60 360.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	22 800.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	65 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 010.00 €
66 - Charges financières	3 440.00 €
67 - Dépenses exceptionnelles	200.00 €
68 - Dotation aux amortissements et provisions	1 500.00 €
TOTAL	255 390.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES :

Chapitre	Reports 2024	Recettes nouvelles	BP 2025
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	22 800.00 €	22 800.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	65 000.00 €	65 000.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	35 720.87 €	35 720.87 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	19 100.13 €	19 100.13 €
TOTAL	- €	142 621.00 €	142 621.00 €

DÉPENSES :

Chapitre	Reports 2024	Dépenses nouvelles	BP 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	26 737.46 €	26 737.46 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	24 384.00 €	24 384.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	85 500.00 €	85 500.00 €
21 - Immobilisations corporelles	- €	5 999.54 €	5 999.54 €
TOTAL	- €	142 621.00 €	142 621.00 €

DÉLIBÉRATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture, le 14 avril 2025
Publiée ou notifiée, le 14 avril 2025

A Maulette, le 11 avril 2025

**Le Président,
Jean-Marie TÉTART**



DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

**Le Président,
Jean-Marie TÉTART**



**Le secrétaire de séance,
Jean MYOTTE**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean Myotte".

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr